Les Anonymographes

PAR LE

Dr EDMOND LOCARD

Directeur du Laboratoire de police technique de Lyon

Extrait de la *Revue de Droit Pénal et de Criminologie et Archives Internationales de Médecine légale*
(Mars 1923)

BRUXELLES

Ve FERDINAND LARCIER, ÉDITEUR

26-28, rue des Minimes

1923

LES ANONYMOGRAPHES

Les affaires de lettres anonymes occupent l'opinion publique à l'excès. On incrimine la faiblesse de la répression ; on a parlé de voter des lois nouvelles pour frapper plus durement les fauteurs de scandale. Il eût été bien plus opportun de donner aux incidents de cet ordre une moindre publicité. C'est un mal, en effet, de sorte contagieuse, et qui serait moins répandu, si ceux qui en furent atteints n'avaient connu les enivrements de la chronique. Je voudrais montrer que les auteurs de lettres anonymes en série sont des malades ou tout au moins des anormaux et qu'il s'agit là d'une véritable psychose, dont il est aisé de définir et de préciser les symptômes. Comme le kleptomane ou le dipsomane, l'anonymographe est un anormal. Il se distingue du scripteur ordinaire de lettres de dénonciation, comme le kleptomane se distingue du voleur et le dipsomane de l'ivrogne.

* * *

Le courrier d'un procureur de la république ou d'un chef de la sûreté comporte, chaque jour, une quantité de lettres anonymes qui varie avec l'importance du service. Les directeurs de journaux, quelques hauts fonctionnaires en reçoivent bon nombre aussi. Mais ceci est ancien, régulier, normal et ne saurait être considéré ni comme un fléau social, ni comme l'indice d'un état pathologique des scripteurs. Quelles raisons peuvent, à l'ordinaire, inciter à ne pas signer ? Ce peuvent être

des motifs à peu près honorables, tel que le désir de rendre service sans trop se compromettre ou trop se déranger. On a eu à son service une femme de chambre d'une probité par trop déficiente, ou un chauffeur qui avait accoutumé de fréquenter des apaches. On se prive de leurs services ; ils vont se présenter ailleurs. Leur nouveau maître s'expose à de graves ennuis ; mais en l'avertissant, ne s'expose-t-on pas soi-même à des vengeances inquiétantes ? Une lettre où l'on n'aura négligé que la signature remettra les choses au point. Un ami, mari d'une très jolie femme, est décidément par trop infortuné : des bruits fâcheux commencent à courir sur sa complaisance ; mais comment lui raconter à visage découvert ce que tous savent, lui excepté. Ce triste message peut se rédiger plus aisément que se préciser de vive voix ; en ne signant pas, on évite toute chance d'explications orales complémentaires.

Tout cela n'est guère élégant, et marque du moins un bien faible courage. Et il faudrait n'être guère habitué à sonder les cœurs et les reins, pour admettre que cette défaillance de l'audace ne s'accompagne pas de quelque plaisir assez bas de porter des coups sans riposte. Mais il est d'autres circonstances où l'anonymat s'explique et s'excuse beaucoup mieux, c'est à savoir lorsque la lettre a pour destinataires les chefs des organisations répressives.

Il y aurait une bien belle élégie à écrire sur les misères des témoins (1). Et je ne parle pas seulement de ceux qui, n'ayant point la conscience parfaitement pure (et qui l'oserait prétendre ?), redoutent de voir quelque inquisition en leurs affaires privées, mais de ceux aussi qui ont joué déjà une première fois ce rôle pitoyable dans un procès criminel. On les a dérangés beaucoup, fort souvent pour rien ; on leur a fait perdre leur temps, qui peut-être vaut cher, et leur peine. On ne les a guère mieux accueillis que les inculpés, quelquefois moins bien. Ils ont attendu des heures dans des couloirs glacés ou des antichambres puantes. Aux débats, le défenseur a tenté de les interloquer. Si leur déposition était dangereuse pour son client, il n'a pas manqué de jeter quelque doute sur leur hono-

(1) Cf. Edmond Locard, *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques.* — Paris, Flammarion (Bibliothèque de philosophie scientifique), 1921.

rabilité ou leur sincérité, sur leur désintéressement. Peut-être leur a-t-il simplement demandé s'ils n'avaient jamais eu de condamnations pour attentat aux mœurs, et, comme ils s'effaraient, il a pris un air entendu. Pour leur voyage coûteux, on leur a donné une aumône misérable. Et si l'accusé s'en tire, ils peuvent escompter que leurs relations avec lui seront sans cordialité. Depuis ce jour, on peut assassiner sous leurs yeux ; ils sont fermement décidés à ne pas voir. C'est pis encore lorsqu'il s'agit d'une affaire à huis clos. L'homme qui a été mêlé comme témoin dans une histoire de satyre, ne tarde pas à passer pour son complice, puis à être pris pour lui. Etre mêlé à une affaire d'outrage à la pudeur vous fait rayer de la bonne société, aussi sûrement quand on a été témoin ou victime que lorsqu'on s'en est rendu coupable. De sorte qu'en ces sortes d'affaires, il est déplorable de se mettre en avant.

Et d'autre part, le plus utile, le plus précieux des correspondants pour la justice criminelle, n'est-il pas tenu à la modestie de l'anonymat. Comment le dénonciateur, qui appartient à la pègre, osera-t-il opérer à front découvert, alors que le code de l'honneur apache a pour article premier la haine du « donneur » dévolu aux vengeances capitales. Qu'il s'agisse de liquider un complice, de venger l'injustice d'un partage léonin, ou de faire disparaître un rival trop heureux auprès de quelque Casque-d'Or, c'est d'une écriture déguisée, et que ne suit aucune signature, que la lettre sera tracée.

Dans d'autres milieux, la lettre anonyme aura des causes bien semblables : vengeance de serviteur chassé, fureur d'amant qui ne peut supporter le sort d'Oreste ou celui de Sganarelle, car les âmes se retrouvent semblables à tous les étages sociaux. Je veux seulement insister sur un ordre de cas d'une inspiration bien particulière et qui n'est pas la moins curieuse conséquence des bouleversements récents.

Une femme, qui appartient à la meilleure société, vint un jour me consulter au Laboratoire de police. Elle me confia qu'elle était, depuis plusieurs semaines, harcelée par un persécuteur qui glissait sous sa porte des feuilles ouvertes, sur quoi s'étalaient les plus abominables imputations. Ses domestiques et, ce qui la désespérait, sa fille même, avaient ainsi

pris connaissance d'allégations ignobles et d'ailleurs dénuées de toute vraisemblance. L'écriture ne semblait point féminine ; elle était faiblement déguisée, mais la victime n'avait pas le moindre soupçon qui pût aiguiller les recherches. Je dus, en ces conditions, lui avouer mon impuissance et que, étant expert et non point sorcier, j'étais bien incapable de mettre un nom au bas de ces ordures. Devant son désespoir, je lui conseillai de m'apporter toute la correspondance qu'elle avait pu conserver des deux ou trois mois précédents. Elle revint, en effet, le lendemain, avec une liasse volumineuse. Je n'eus pas besoin de feuilleter longtemps pour découvrir une écriture extrêmement analogue à celle des malpropretés anonymes. Ma cliente bondit et m'affirma que j'étais dans l'erreur la plus profonde, et que l'auteur du document auquel je m'étais arrêté était son propriétaire, personnage considérable, d'une austérité de mœurs bien connue. Elle le nomma. J'avoue que je fus surpris. Mais plus j'examinais la pièce, plus j'y retrouvais des signes non douteux d'identité avec les placards dont l'écriture était, je l'ai dit, fort peu contrefaite. J'eus le lendemain, avec le notable personnage, une conversation des plus vives, qui se termina par des aveux d'un cynisme candide. Il reconnut avoir écrit les papiers anonymes : « Que voulez-vous, voilà une femme qui, sous prétexte qu'elle est veuve, jouit d'un appartement magnifique dont on m'offre un loyer plus que triple ! Ne sachant comment la faire déguerpir, j'ai imaginé de lui faire prendre la maison en grippe, par ce moyen qui, après tout, ne constitue pas un crime. » J'eus un peu de peine à lui faire comprendre que si ce n'était pas un crime, c'était du moins un délit, puisqu'il y avait outrage à la pudeur et menace, et qu'en outre, si l'anecdote était connue, il aurait quelque difficulté à faire figure de galant homme. Il ne faut pas croire d'ailleurs que ce genre d'opération soit resté à l'état de cas unique. J'en pourrais, pour ma part, citer trois exemples dont le dernier vise une personnalité parisienne très en vue. Dans les trois cas, le propriétaire était loin d'appartenir au prolétariat de cette caste, car si les deux premiers possèdent de confortables immeubles lyonnais, le troisième a, entre

autres biens, une des plus superbes maisons du quartier de l'Etoile (1).

Intérêt, vengeance, jalousie, voilà donc les motifs qui peuvent inciter un homme normal — si tant est qu'il en existe — à ne point mettre son nom au bas de ce qu'il écrit. Mais le caractère commun à toutes ces petites lâchetés, c'est de représenter dans la vie du scripteur un incident, en général unique, du moins très rare. Par contre, il est des individus qui rédigent des lettres anonymes par centaines, soit pendant une période qui constitue une sorte de crise, soit pendant toute leur vie. Ici commence, je crois, l'anomalie, et c'est à ces sortes de malades chroniques que je propose d'appliquer le nom d'anonymographes.

* * *

On notera d'abord que la prolixité scripturaire est un symptôme commun à nombre de formes d'aliénation. Il n'est pas un médecin d'asile qui ne soit quotidiennement accablé de missives délirantes, où la démence se marie à la confusion. Au point que cet épanchement excessif a reçu un nom en psychiâtrie : c'est la graphorrée. La graphorrée sera donc tout à la fois le signe principal de l'anonymographie considérée comme un syndrome pathologique, et ce sera aussi le point de contact de ce syndrome nouveau avec le cadre nosologique. Mais autour de ce phénomène, d'autres viennent constamment se grouper, qui constituent un ensemble symptomatique clairement défini, aisément reconnaissable. Le hasard a voulu que j'aie à étudier depuis douze ans une centaine de cas nets et complets d'anonymographie : à l'aide de ces observations, je vais tenter d'isoler les symptômes essentiels et constants de ce qui n'est que secondaire et adventice.

1° *Réitération.* — Je l'ai dit, celui qui n'écrit dans sa vie qu'une lettre, ou deux, ou trois, sans y mettre sa signature, n'est point un anonymographe. Ce nom ne s'applique qu'à

(1) Cf. Edmond Locard, *Policiers de romans et Policiers de laboratoires.* — Paris, Payot, 1923.

ceux qui en font leur occupation ordinaire. Certains individus écrivent des billets anonymes à n'importe qui, et à toute occasion ; d'autres s'acharnent contre un correspondant, et n'écrivent qu'à lui, ou sur lui, au moins pendant une période. Dans les cas graves, les lettres seront quotidiennes, quelquefois même beaucoup plus fréquentes. Certains passent leur journée entière à écrire, du moins dans les crises aiguës. Quand on collige les papiers dont une ville entière a été inondée pendant des mois, on est surpris du temps que représente leur rédaction, d'autant qu'il s'agit, à l'accoutumée, de déguisements, sinistrographie ou imitation typographique, qui impliquent un travail difficile. Deux, trois cents lettres pour une même affaire, sont des chiffres normaux. Lorsqu'on songe qu'un grand nombre, détruites par les destinataires, ou perdues, n'arrivent pas à la justice, ou ne sont pas remises à l'expert, on est obligé d'admettre que certains anonymographes ont écrit plus d'un millier de lettres au même individu ou pour un même objet.

2° *Contagion mentale.* — C'est une erreur commune de croire que l'anonymographe se cache de tous, et notamment de ses proches. Bien au contraire, il collabore très souvent, et tend à répandre autour de lui le mal dont il est atteint. L'expérience montre à ceci diverses causes. D'abord, le plaisir du persécuteur qu'est l'anonymographe se multiplie, si j'ose dire, en se partageant : il ne recherche pas les voluptés solitaires, mais les joies prises en commun. Ensuite, il apparaît que ce besoin est assez souvent commun à plusieurs membres d'une même famille. Dans un cas, j'ai vu le père, la mère et le fils collaborer ; dans un autre, la mère, la tante, la sœur et le frère ; dans un autre, deux jeunes sœurs ; dans plusieurs autres, le mari et la femme ; plus souvent encore, l'amant et la maîtresse. Enfin, les cas de contagion mentale sont innombrables : des jeunes filles, dans un couvent, suivent l'exemple d'une initiatrice ; de même dans un atelier. Il faut noter d'ailleurs que, semblable en ceci au cocaïnomane ou au fumeur d'opium, l'anonymographe incite ses amis ou ses relations à partager son vice. J'ai vu une famille, qui a d'ailleurs tragiquement fini, engager des gens en visite à écrire des lettres diffama-

toires, et leur pousser sous la main des cartes obscènes, de l'encre, un porte-plume. Cette suggestion réussit fréquemment sur des sujets faibles, qui deviennent à leur tour de véritables maniaques. Souvent, dans le groupe contagionné, surtout dans le groupe familial, les plus débiles s'effraient en voyant la tournure prise par les événements, quand l'affaire entre dans la voie judiciaire. Malheur à eux : un suicide opportun, suggéré par les dirigeants du groupe, éliminera des témoins d'une résistance incertaine ; un père pendu, une mère noyée, ont ainsi disparu avant l'heure des aveux.

On trouve donc là un exemple fort net de ce que les psychiâtres ont observé par ailleurs bien souvent, c'est-à-dire un mythomane agissant sur un groupe de débiles mentaux en contact plus ou moins direct, plus ou moins quotidien avec lui.

3° *Imitation.* — La contagion directe, et pour ainsi dire volontaire, n'est rien auprès des retentissements à distance. Il y a longtemps que les criminalistes ont noté les épidémies de certaines formes rares du mal. Le professeur Lacassagne en a donné d'indiscutables exemples pour le dépeçage : on en pourrait fournir d'éclatants pour le nécrosadisme, pour les attentats anarchistes, pour l'uranisme, pour l'usage des stupéfiants. J'en ai relevé de bien curieux, et récemment, pour les incendies volontaires et pour les explosions d'appareils de chauffage. Et d'ailleurs, où n'en trouverait-on pas, puisque l'imitation est un des mécanismes psychiques les plus essentiels et les plus constants ? Donc, toute affaire de lettres anonymes provoque d'autres affaires semblables, d'autant plus nombreuses qu'on lui a fait une plus bruyante publicité. Le procès de Tulle, si scandaleux, est l'origine de vingt autres semblables, dans tous les coins de la France, et en dehors même, car j'en ai suivi les reflets jusqu'en Piémont.

4° *Equivalence sexuelle.* — Il est rare que les lettres anonymes soient écrites en termes mesurés ; il est bien plus rare qu'elles le soient en termes décents. Mais leur obscénité est d'autant plus frappante que, très souvent, ceux qui les composent ont reçu une éducation des plus honorables, et que leur attitude et leur langage ordinaires paraissent établir leur

profonde ignorance d'un tel lexique. C'est bien là, je crois, un des signes les plus remarquables de l'anonymographie. Mais il faut citer des exemples. Une jeune fille, élevée au Sacré-Cœur, demeurée très pieuse, s'occupant d'œuvres charitables, riche d'ailleurs, et d'excellente famille, écrit sur les jeunes gens qu'elle rencontre des ordures qu'elle envoie à ses propres parents. Un garçon de vingt-cinq ans, catholique zélé, écrit, en collaboration avec sa mère, elle-même très pratiquante, de longs factums auprès de quoi la *Garçonne* est un livre décent. L'auteur des lettres de Tulle était une fille d'un langage parfaitement châtié, et contre la moralité de laquelle aucune preuve n'a été rapportée. Et, s'il faut joindre un exemple classique, on se souvient du malheureux La Roncière le Noury : Mademoiselle de Morell, qui le fit condamner, et qui écrivit pour le perdre des billets ou des scènes de viols étaient évoquées avec une précision bien fâcheuse, était une fille d'un milieu sévère et d'une indiscutable vertu.

Comment expliquer cette antinomie ? Elle apparaît moins surprenante lorsqu'on se rappelle le cri admirable d'un illustre théologien catholique : « Rien n'est impur comme les rêves d'un saint ». Il faudrait voir dans l'obscénigraphie des anonymes une sorte d'équivalent psychique de la sexualité. Des vierges aigries par l'âge ou la contrainte sociale, de jeunes hommes bridés par la continence que leur imposent leurs principes ou leur timidité, épanchent, en des lettres dont ils pensent n'être jamais convaincus, les excitations secrètes d'un tempérament rudement réprimé. En pratique, on ne voit jamais une de ces cacographies émaner d'une prostituée, d'un débauché, ou même d'une femme ou d'un homme ayant une vie sexuelle normale. Aux magistrats qui s'étonnent de voir attribuer à une fille chaste, et d'un monde honorable, des billets où « de l'austère pudeur les bornes sont passées », je crois bien qu'on pourrait répondre, si l'on ne craignait de pousser l'expression jusqu'au paradoxe : l'anonymographie est un brevet de virginité. Il ne s'agit, bien entendu, que de la chasteté physique, compatible avec les débauches imaginatives dont ces correspondances sont, au contraire, l'expression. Et je ne crois pas qu'on puisse trouver de meilleure

illustration à la thèse de Freud, connue sous le nom de *psychanalysis*, que cette prédominance de l'idée sexuelle dans des lettres où la personnalité s'exprime en se dissimulant.

5° *Faiblesse des motifs.* — Nous avons vu que l'auteur occasionnel d'un écrit anonyme n'agit que sous l'empire d'une grave nécessité, ou sous la poussée d'une passion violente. L'anonymographe écrit par plaisir. Et c'est une des choses qui déroutent le plus l'enquêteur, que cette absence quasi totale de motifs aux persécutions les plus tenaces, les plus perfides, les plus féroces. Tel drame où deux ou trois individus ont trouvé la mort, a pour origine une amourette abandonnée, une éraflure d'amour-propre, parfois rien. Une femme est devenue folle, un père est mort d'un arrêt du cœur, en lisant une accusation infâme, motivée par une simple plaisanterie. Lorsque les victimes intentent des poursuites, la justice ne peut croire à des soupçons qui paraissent sans base. C'est qu'en effet aucun motif grave n'a déclanché la persécution : la cause, ce n'est pas le juge d'instruction qui la découvre, c'est l'aliéniste.

Et, signe connexe, comme il écrit sans cause, l'anonymographe écrit sans but. Ce n'est pas lui qui menace sous condition, organise un fructueux chantage, et tire un profit de ses persécutions. Il ne cherche que son plaisir, ou l'assouvissement d'un besoin, à moins que l'on ne préfère admettre qu'il obéit simplement à une impulsion dont il resterait à préciser à quel degré elle est irrésistible.

On voit combien, à ce point de vue, l'anonymographe se rapproche du dipsomane qui boit sans plaisir, sous l'impulsion d'un besoin contre lequel il lutte jusqu'à l'angoisse. Et on voit aussi quels rapports unissent une telle psychose à celles des toxicomanes pour qui l'opium, la morphine et, bien mieux encore, la cocaïne, sont des besoins beaucoup plus que des plaisirs.

6° *Absence d'aveux.* — L'anonymographe n'avoue jamais. A cette règle, je cherche encore la première exception. J'ai vu des femmes, prises en flagrant délit, nier, les doigts tachés d'encre, et la lettre commencée devant elle. Ni la parfaite identité d'une écriture sans déguisement, ni les empreintes

digitales, ni la dénonciation de témoins assurés, ni le fait d'être trouvé porteur des lettres, rien ne peut décider un anonymographe à reconnaître l'évidence. C'est pourquoi les juridictions, contentieuses ou gracieuses, civiles ou criminelles sont épuisées : le coupable ne s'avouera jamais vaincu. Bien plus, c'est parfois le délinquant qui entame le procès et accuse sa propre victime, au risque de se perdre soi-même.

7° *Autoaccusation.* — Lorsque l'anonymographe remplit la ville de ses productions, il est constant qu'il ne s'oublie pas lui-même. Il s'adresse des lettres, et des plus injurieuses. Dans celles qu'il écrit aux autres, il se traîne lui-même dans la boue. Ce peut être de l'adresse, de façon à montrer qu'il est innocent, puisqu'il est sali. Ce n'est pas toujours cela. Reinhard a décrit des cas de pseudologie fantastique, où des anormaux s'envoient à eux-mêmes des menaces, s'en épouvantent et portent plainte.

8° *Déformation de l'écriture.* — Je ne veux pas du tout m'étendre ici sur la question du déguisement graphique (1). Celui qui écrit une dénonciation occasionnelle, et qui ne la signe pas, peut tenter d'altérer son graphisme. Quant à l'anonymographe, parfois il ne déguise absolument pas, peut-être parce qu'il se croit fermement insoupçonnable ; mais ce cas est rare. Habituellement, il modifie d'une façon plus ou moins profonde son écriture, en employant la main gauche, en imitant les majuscules ou les minuscules typographiques, en traçant des gothiques ou des rondes. Mais, comme il rédige des textes fréquents et parfois fort longs, il s'entraîne à ce type déformé, et parvient à se constituer ce que j'appellerai un *état second* de l'écriture, qui devient aussi constant, aussi régulier, et presque aussi cursif que son graphisme normal. Quand donc on trouve une lettre où une écriture en bâton, ou à main gauche, n'a ni tremblement, ni retouches, ni reprises, et où les prises d'encre sont espacées (signe de vitesse), on peut être sûr d'avoir affaire à un anonymographe vrai ; il ne s'agit pas d'une lettre anonyme occasionnelle.

(1) Edmond Locard, *Manuel de technique policière.* — Paris, Payot, 1923.

9° *Le terrain.* — Il resterait à préciser à quels symptômes mentaux ou neuropathiques, l'anonymographie vient s'ajouter. La peut-on rencontrer chez des sujets indemnes de toutes autres tares? Les observations recueillies ne tendent pas à faire croire qu'elle puisse exister à l'état essentiel. Constamment, elle apparaît comme liée à d'autres maux. Elle peut se manifester avec le début de la paralysie générale ; elle peut s'associer à des intoxications, à des psychoses diverses ; elle paraît surtout étroitement liée à l'hystérie. La recherche des stigmates donne à peu près toujours des résultats positifs : abolition du réflexe plantaire, du réflexe palpébral, du réflexe pharyngé, altération du réflexe patellaire, sensation de boule, hémianesthésie, voilà des signes qui ne manquent jamais chez l'auteur d'anonymes en série. Et d'ailleurs, comme les hystériques, les anonymographes appartiennent en énorme majorité au sexe féminin. Il est infiniment regrettable que, dans les procès de cette nature, l'expertise mentale ne soit pas toujours et systématiquement pratiquée. Les examens que j'ai pu faire, pour ma part, étaient forcément superficiels, et parce que je n'étais pas chargé de cette sorte de recherches, et parce que je ne suis pas compétent. Je n'ai jamais manqué cependant de me documenter suivant mes moyens ; toujours, j'ai trouvé des raisons de croire à la névrose. Quand l'examen a été fait par un psychiatre, il a confirmé cette manière de voir.

Je sais bien, d'ailleurs, que le vieux concept de l'hystérie est fort passé de mode. Je laisse à d'autres, plus habiles, le soin de mettre sur ces malades les étiquettes congruentes. Il y aurait surtout intérêt à discriminer parmi eux, les actifs et les passifs, les mythomanes et les débiles mentaux. Car, s'ils s'encadrent en des points divers du tableau nosologique, leurs actes sont, au point de vue criminalistique, de qualité et de valeur bien différentes.

* * *

Cette liaison constante entre l'anonymographie et les tares mentales oblige de poser la question de responsabilité. Je me garderais bien de prendre position. C'est affaire d'espèces. Et

je ne crois d'ailleurs pas que ce soit là le véritable jour sous lequel il faille étudier le problème. Le point de vue individuel et répressif me semble gravement primé par le point de vue social et prophylactique.

Je le crois très fermement : il ne faut pas poursuivre les anonymographes. Personne n'a rien à y gagner. Les victimes des lettres sont bien plus atteintes encore par le scandale. La preuve est compliquée et la justice aura une égale difficulté à établir la faute et à doser la peine. Peine d'ailleurs dérisoire. Est-ce point le *nascitur mus*, que de voir un procès à grande mise en scène se terminer par une condamnation à 16 francs d'amende? Et surtout, ce procès, quelle qu'en soit l'issue, développera la contagion.

Voilà le point essentiel, et le nœud de la question. Je l'ai dit déjà, je le répète : toutes les fois qu'un anonymographe passe en justice, la presse fait autour de ce fait-divers une tapageuse publicité. Des esprits faibles n'attendent que cette excitation pour réagir sur le même mode ; un nouveau foyer est créé.

Il faudrait que les parquets fussent sourds aux plaintes de cet ordre. On me dira : Que doivent faire les victimes? Je suis trop respectueux des justes lois pour donner le seul conseil opportun : contre l'anonymographe il y a deux armes : la trique et la douche. J'ai vu, par l'une et l'autre, des cures merveilleuses. Par le glaive de Thémis je n'ai vu que récidive et contagion.